COMMUNE DE PAIMPOL

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE PARCELLE EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Immeuble, 35 Quai Morand - Paimpol

Dossier de demande d'utilité publique

LISTE DES IMMEUBLES A EXPROPRIER

I. La parcelle

L'immeuble objet de la procédure est situé sis au 35 Quai Morand, cadastré AD n°203, d'une contenance de 138 m^2. L'emprise foncière supporte un bâtiment principal de 128 m^2 datant de 1910 et réparti sur 3 niveaux à usage d'habitation. Le bâtiment comporte en plus de cela une cave et un grenier.

Sur ladite parcelle est également édifié un garage d'une surface de 23 m^2.

Au vu de la taille de ces constructions, la parcelle est bâtie sur la quasi-totalité et ne possède que 2.2 m^2 d'espace libre de toute construction.

II. Situation règlementaire

A. Plan local d'urbanisme de la ville de Paimpol

La parcelle est située en zone UA du PLU en vigueur sur la commune devenu exécutoire le 25.02.2008.

Cette zone correspond au centre urbain ancien de la ville de Paimpol. Ce secteur est destiné principalement à accueillir les constructions à usage d'habitation ainsi que les activités, les équipements et services nécessaires à la vie sociale et compatibles avec le secteur de l'Habitat.

B. Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

L'immeuble est concerné par l'AVAP et se situe dans le secteur du centre ancien. De plus le bâtiment est répertorié comme étant un immeuble de qualité (pour sa partie habitation).

Enfin, l'immeuble se situe sur un espace public remarquable (Quai Morand).

Ainsi, au titre de l'AVAP sa démolition est interdite, sauf dans le cadre d'un projet intéressant une grande partie de l'îlot urbain, cohérent et justifiant sa démolition. Dans cette situation la réhabilitation de l'immeuble dans ses qualités d'origine est privilégiée.

C. Plan de prévention des risques et inondations

L'immeuble se situe en zone bleue B1 du PPRI ce qui impliquera, si nécessaire, une remise à niveau du premier plancher lors de sa rénovation.

D. Servitudes

L'immeuble est concerné par deux servitudes :

- Bande d'isolement acoustique des habitations
- Espaces proches du rivage

III. Formalités publiées *(demande de renseignements sommaires en date du 20.12.2017)*

	N° d'ordre 1	**N° d'ordre 2**	**N° d'ordre 3**	**N° d'ordre 4**
Date de dépôt	23.01.2009	03.02.2009	30.05.2013	22.12.2016
Référence d'enliassement	2009V170	2009V241	2013V1510	2016V4971
Date de l'acte	21.01.2009	30.01.2009	28.05.2013	16.12.2016
Nature de l'acte	Hypothèque légale du Trésor	Bordereau rectificatif valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 23.01.2009	Hypothèque légale du trésor	Hypothèque légale
Rédacteur	ADM Trésorerie principale / Paris	Mme Trésorière principale/Paris	Mme le chef de centre service impôts des particuliers / Paimpol	M. le responsable du SIP Paimpol
Créancier	Formalité en attente	Trésor public	Trésor public	Trésor public
Débiteur	Formalité en attente	Alain CAROFF	Alain CAROFF	Alain CAROFF
Montant principal	Formalité en attente	2 613,36€	10 489,42€	6 895€
Date extrême d'effet	Formalité en attente	21.01.2019	28.05.2023	16.12.2026